



Avis de la
Conférence régionale des élus
de la Côte-Nord

***Raccordement du complexe
hydroélectrique de la rivière Romaine***

Mai 2010

*La **Conférence régionale des élus de la Côte-Nord** est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional.*

*Elle a pour **mandats** de favoriser la concertation des partenaires dans la région, donner des avis au gouvernement sur le développement de la région, élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement de la région et conclure des ententes spécifiques pour la mise en œuvre du plan quinquennal.*

*Elle a pour **mission** de promouvoir et défendre les intérêts de la Côte-Nord.*

*Le **conseil d'administration** de la Conférence se compose de vingt-trois personnes dont treize élu(e)s municipaux provenant des cinq MRC et du territoire de la Basse-Côte-Nord, six représentant(e)s socioéconomiques, deux représentant(e)s des nations autochtones et les deux député(e)s provinciaux (les députés sont membres sans droit de vote).*

AVANT-PROPOS

En janvier 2010, Hydro-Québec déposait l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'expansion du réseau de transport en vue du raccordement du complexe hydroélectrique en construction sur la rivière Romaine, en Minganie.

Ce projet est la suite logique du complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine pour lequel la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord déposait, en novembre 2008, un mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). La Conférence se disait alors en accord avec le projet, dans la mesure où il était appuyé par les communautés concernées et acceptable au chapitre environnemental.

En mai 2009, suite à la signature d'ententes avec la MRC de Minganie et les communautés innues de Mingan, de Natashquan, de La Romaine et de St-Augustin, après le dépôt des recommandations du BAPE et après l'obtention des avis favorables et des décrets des différents ministères fédéraux et provinciaux, le gouvernement annonçait le début des travaux du complexe qui doivent s'échelonner jusqu'en 2020.

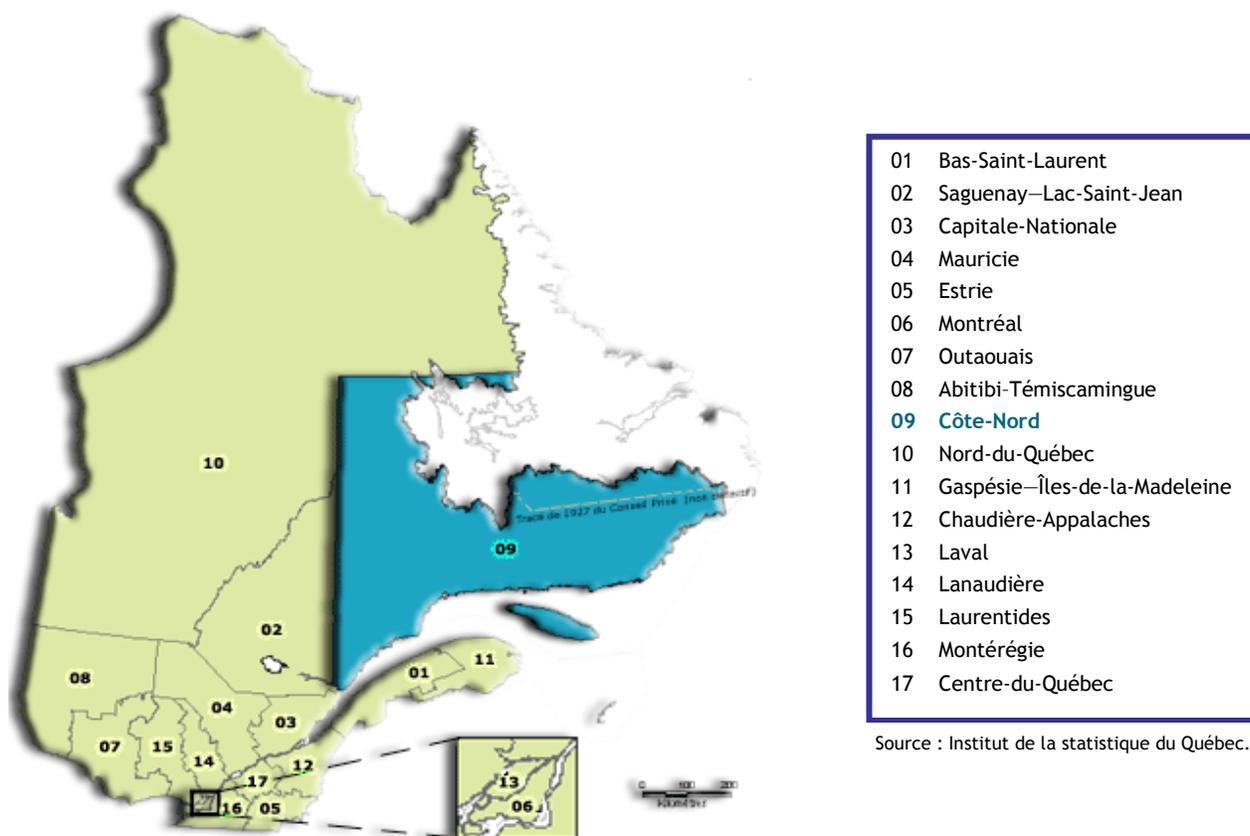
Le présent avis se veut donc un rappel de la position de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord quant au développement hydroélectrique dans la région. Ainsi, il ne s'arrête pas sur les questions relatives à l'emplacement des postes, aux tracés des lignes et aux mesures d'atténuation. Ces questions seront certainement soulevées par les organisations directement touchées, que ce soit les MRC et municipalités, les communautés autochtones ou les utilisateurs du territoire, dont plusieurs sont actuellement en discussion avec le promoteur, Hydro-Québec.

La Conférence souhaite remercier la Commission du BAPE de lui permettre de déposer son avis et de donner une fois de plus l'occasion aux personnes et organisations intéressées de se manifester dans le cadre du processus de consultation en cours.

LA CÔTE-NORD

Avec une superficie de 351 523 kilomètres carrés¹, la Côte-Nord couvre près du quart de l'étendue du Québec. Elle est la deuxième plus grande région après le Nord-du-Québec. Elle est située dans le nord-est du Québec et est bornée à l'est par le Labrador et le golfe du Saint-Laurent, au nord par la région du Nord-du-Québec, à l'ouest par le Saguenay-Lac-Saint-Jean et au sud par le fleuve Saint-Laurent. Son territoire s'étend sur 1 280 kilomètres de littoral entre Tadoussac et Blanc-Sablon et comprend également l'île d'Anticosti, au milieu du golfe, ainsi que les villes de Schefferville et Fermont, situées au nord. Les distances entre certaines localités sont importantes, d'autant plus que le réseau routier n'y est pas très développé et ne dessert pas l'ensemble du territoire.

La région se divise en cinq municipalités régionales de comté (Caniapiscau, La Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Minganie et Sept-Rivières) et un territoire équivalent, la Basse-Côte-Nord.



En 2006, la Côte-Nord compte 95 911 habitants, soit environ 1,3 % de la population québécoise. La structure industrielle de la Côte-Nord repose en grande partie sur l'exploitation de ses ressources naturelles que sont les mines, la forêt, l'hydroélectricité et les ressources halieutiques et fauniques.

¹ MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Approximation des superficies du territoire québécois, version révisée*, Direction générale de l'information géographique, novembre 2002, 3 p.

La région contribue de façon significative à l'économie québécoise. En effet, la Côte-Nord produit près de 40 % de tout l'aluminium au Québec, plus de 35 % de la valeur des expéditions minérales de la province, plus de 25 % des débarquements (en tonnage) des produits de la pêche et, avant la crise forestière, environ 15 % des produits forestiers du Québec. Cette situation fait en sorte que le poids économique (mesuré par le PIB) de la Côte-Nord au sein du Québec est de 1,7 % alors que son poids démographique n'est que de 1,3 %.

LE PROJET DE RACCORDEMENT

Le projet, estimé à 1,15 milliard \$, consiste à raccorder les quatre centrales en construction en Minganie au réseau d'Hydro-Québec entre 2011 et 2020. Il implique la construction d'un poste à chacune des centrales du complexe (350 M\$) et de quatre lignes (800 M\$), d'une longueur de près de 500 kilomètres, pour relier ces postes entre eux puis aux postes existants à Sept-Îles (poste Arnaud) et au nord de Sept-Îles, dans le territoire non organisé de la MRC de Sept-Rivières (poste Montagnais).

La construction des lignes avec une capacité de 735 kV, alors qu'elles seront exploitées à 315 kV pour acheminer l'énergie produite au complexe Romaine, permettra de transporter l'énergie produite par de futurs projets.

Les retombées économiques sur la Côte-Nord sont estimées à près de 130 M\$. Elles sont entre autres réparties en emplois directs, en services professionnels, en location d'équipement et achat de matériaux, en hébergement ainsi qu'en contrats pour les travaux de déboisement, de terrassement et de construction de bâtiments, de chemins et de campements.

AVIS DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CÔTE-NORD

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord est d'avis que le projet de raccordement s'inscrit dans la foulée du projet de complexe hydroélectrique et qu'il doit conséquemment aller de l'avant afin de permettre l'acheminement de l'énergie produite sur les marchés de consommation. Un retard dans la réalisation de ce projet entraînerait nécessairement une diminution au chapitre de la rentabilité du projet global qui prévoit une mise en service de la première centrale (Romaine 2) en 2014.

Par ailleurs, en plus d'acheminer l'énergie produite au complexe Romaine, cette infrastructure représente pour la Côte-Nord une opportunité d'ajouter à la capacité de production dans l'est de la région. Outre les projets de petite hydraulique et d'énergie éolienne qui pourraient voir le jour, le projet de complexe hydroélectrique d'une capacité de 1200 MW sur la rivière Petit-Mécatina en Basse-Côte-Nord représente une avenue de développement dont les effets seraient des plus bénéfiques pour le Québec, la Côte-Nord et surtout pour un des territoires les plus dévitalisés au Québec, soit la Basse-Côte-Nord.

Or, la Basse-Côte-Nord compte environ 6 000 personnes qui vivent actuellement dans un contexte d'isolement en raison de l'absence de lien routier à l'est de Natashquan. La mise en valeur du potentiel hydroélectrique de la Basse-Côte-Nord susciterait certainement des investissements dans les infrastructures de transport, augmentant ainsi les retombées positives du projet. La rentabilité du projet dépasserait donc largement les montants associés aux retombées économiques alors qu'on pourrait parler d'une rentabilité sociale majeure. De plus, l'ouverture de ce territoire, dont le potentiel est encore largement méconnu, entraînerait également des retombées pour l'ensemble du Québec.

Pour ces raisons, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord est favorable à l'expansion du réseau de transport en vue du raccordement du complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.